

TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-140 du 14 Avril 1986

portant approbation des Comptes
Prévisionnels de la Compagnie
Béninoise de Navigation Maritime
(COBENAM) pour l'exercice 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports
entre l'Etat et les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie
Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de parti-
cipation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU l'ordonnance N° 74-50 du 31 Juillet 1974 portant ratifica-
tion de la Convention entre la République Populaire du Bénin
et la République Algérienne Démocratique et Populaire portant
création de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime
(COBENAM) ;
- VU le décret N° 84-120 du 6 Mars 1984 portant nomination des
Membres Béninois du Conseil d'Administration de la Compagnie
Béninoise de Navigation Maritime ;
- SUR proposition du Ministre de l'Equipement et des Transports,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 26 Mars 1986,

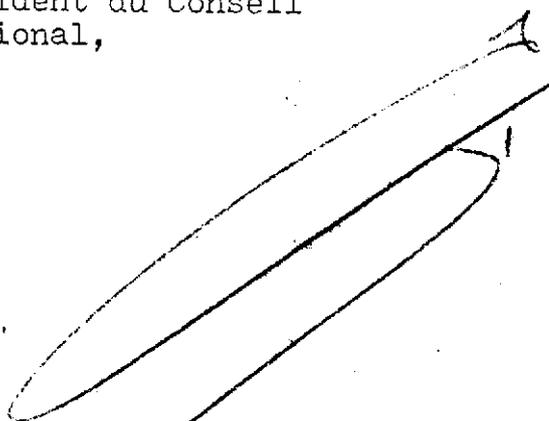
DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les Comptes Prévisionnels de la
Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) pour
l'exercice 1986 tels qu'annexés au présent décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Avril 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



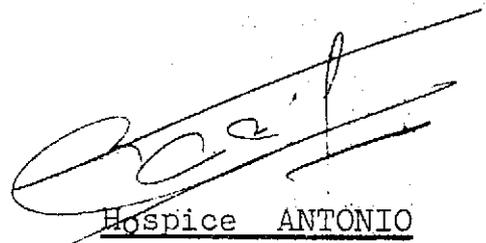
Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Girigissou GADO



Hospice ANTONIO

Ampliatiions : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 MFE-MET 6 autres
Ministères 13 SGCEN 4 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 BCP 1 UNB-FASJEP 4
DCCT-Gde Chanc. 2 IGE et ses Sections 4 BN-DAN 4 DB-DCF-DSDV-DI-
CP-DT 10 CCIB 1 COBENAM 5 JORPB 1.-